

Compte-rendu du Conseil du 4 décembre 2023

- Réfection du mur de la cour d'école devant la mairie : devis de 5534,32€ TTC. Voir incidence du nettoyage haute pression sur le sol de la cour, qui devra rester intact à la fin des travaux.
- Prime de rattrapage de la hausse des prix pour les employés municipaux : en fonction du temps de présence de chacun, le total pour les trois employés est de 1994€ : validé à l'unanimité.
- Installation de lampes LED sur les départementales : il restera 50 % à la commune pour les départementales et 0 % pour les communales ; nous modifions les quantités demandées à 4 lampes sur les départementales (1600€) et 3 sur communales (0€).
- Rapport sur l'eau potable de 2022 : il est consultable en mairie ; approuvé à l'unanimité.
- Convention d'entretien du cimetière de Genouilly : notre participation passe de 350 à 380€.
- Genouilly demande une participation à la rénovation de l'église : nous proposons 1000€.
- Vœux du maire : à Dampierre le 5 janvier à 18h30, Genouilly le 6 janvier à 11h, Vierzon le 11 janvier à 18h30, Ste-Outrille le 12 janvier à 18h30, St-Georges le 13 janvier à 11h, et St-Hilaire le 19 janvier à 18h30.
- Aménagement de l'espace public devant la mairie : plantations et pose des barrières un mercredi. Nous sommes très déçus de ces travaux effectués dans la cour et recontactons l'entreprise.
- Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques : il reste à faire l'éclairage public et la finition des tranchées.
- Illuminations de Noël : le coût est de 2562€.
- Subventions de la DETR à la commune : reçu 2910€ pour le crépi de l'arrière du bâtiment mairie-école (50%) et 12466€ pour la cour (50 % également).
- Acquisition du terrain route de Genouilly : acte à refaire suite à des décès côté vendeurs.
- Facture des travaux d'écoulement des eaux de la Forgeresse : facture rectifiée selon devis.
- La Ville à Joie : nous avons posé une demande pour le mois de juin, sauf le 21.
- Réfections de routes communales 2024 par la CdC : ce sera la route du Carroir-Farineau.
- Logements vacants : certaines communes taxent les logements vacants habitables pour inciter à la location ou la vente : à étudier.
- Spectacle de Noël de l'école : cette année à St-Georges le 15 décembre à 17h.
- Achat pour la bibliothèque du livre « BERRY » édité par La Bouinotte, pour 41€.